



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Déclaration liminaire à la commission administrative paritaire des greffiers du 6 mai 2021

A l'aube d'un déconfinement généralisé, nous dénonçons encore aujourd'hui le constat d'un épuisement professionnel profond des personnels. Les problématiques qui touchent les agents ne sauraient être aussi prégnantes si les politiques ministérielles n'avaient pas précédemment démonté notre système judiciaire et épuisé nos ressources. Et ce n'est certainement pas le recrutement annoncé dans la presse de 1 000 contractuels qui viendra panser les blessures déjà bien ouvertes. On ne résout pas les problèmes structurels en saupoudrant du sucre rapide.

Or tout le monde sait que les sucres rapides ne sont pas bons pour la santé, il en est de même pour la Justice (voir notre [précédente expression sur le recrutement des B contractuels en octobre](#)) précédente expression sur le recrutement des B contractuels en octobre...

Le ministre dit que les dossiers sont en souffrance et qu'il est urgent de réduire les stocks dans les juridictions, et nous disons que ce sont les agents qui sont en souffrance et qu'il y a urgence à garantir le statut des fonctionnaires.

Des dossiers de titularisation sont à l'ordre du jour de cette CAP. Les stagiaires de l'ENG ne perçoivent plus leurs indemnités de scolarité pour une formation low-cost suivie derrière un écran. Le coût des consommables, de l'électricité, de l'abonnement restant à leur charge, tout comme pour tous les agents en télétravail.

Nous revendiquons la prise en charge du coût du travail par l'administration pour l'ensemble des télétravailleurs.

Concernant la CAP de ce jour, avec un ordre du jour bien rempli nous déplorons encore une fois le nombre important de recours sur évaluations, preuve encore une fois que les CAP ont toujours un rôle à jouer dans la carrière des agents...